

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nbre de conseillers en exercice	15
Présents	12
Votants	12
absents	0
Procurations	0

L'an Deux Mil vingt deux Le 17 Octobre Le Conseil Municipal de la Commune de HAUTEFORT, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sur la présidence de Monsieur Jean Louis Pujols Maire. Date de Convocation du Conseil Municipal : 12 octobre 2022
PRESENTS: Mr PUJOLS Jean-Louis. REBEYROL Elodie. MOUSSEULT Philippe. FORT Sylvette. POUMEAUD Albert. BELLEIL Thomas. CHABASSIER David. CONTAMINE David. DECLÉ Sébastien. DELACOTE Aurélie. FALLEAU Geneviève. PERTUIS Martine.
ABSENTS : BINETRUY/MEYER Nadine. EYSSARTIER Jennifer. MARY Sophie.
PROCURATIONS: EYSSARTIER Jennifer à DELACOTE Aurélie
SECRETAIRE DE SEANCE : Mme REBEYROL Elodie a été élue.

OBJET : BIBLIOTHEQUE - DESHERBAGE DE LIVRES

Vu la Délibération n° 2021-137 du 18/10/2021 désherbage et proposition de tarif de revente

Monsieur le maire expose la nécessité de procéder au désherbage des livres usagés de la bibliothèque municipale.

A chaque période, la Bibliothèque fait état de la liste des pilons représentant l'ensemble des ouvrages destinés au rebus.

Les ouvrages concernés présentent tous un état physique correct mais un contenu ne correspondant plus à la demande du public en bibliothèque : il peut s'agir de documents au contenu daté et obsolète, n'offrant plus aux lecteurs un état à jour de la recherche ; d'ouvrages défraîchis dont la réparation s'avère impossible ou trop onéreuse ; d'ouvrages dépassés dont le nombre d'exemplaires est devenu trop important par rapport aux besoins ; de documents ne correspondant plus à l'actualité et à la demande du public.

Toutefois, Monsieur le Maire rappelle que ces livres pourraient trouver une seconde vie et qu'il a été proposé de pouvoir les revendre comme suit :

- 1 € le livre en état moyen
- 2 € le livre en bon état

Il précise que l'usage de ces documents en bibliothèque ayant modifié leur apparence (couverture plastifiée, tampons, cotation...), leur mise en vente ne constitue pas une concurrence avec le marché du neuf ni même celui de l'occasion, et qu'ils pourront être vendus soit en continue à la bibliothèque soit lors de braderie.

Ces sommes seront encaissées sur la régie de recettes de la Bibliothèque

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **VALIDE** la liste des livres telle que présentée par le service la bibliothèque en annexe.
- **VALIDE** les tarifs de 1 € et 2 € pour la revente des livres prévus au rebus

➤ **Adopté à l'unanimité**

Fait et Délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

024-212402101-20221017-2022-100-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/10/2022

Affichage : 21/10/2022

HAUTEFORT le 18/10/2022

LE MAIRE,
Jean Louis PUJOLS



La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les 2 mois à compter de sa notification.